

Accord cadre : des négociations qui piétinent !

Après plus de 6 mois de négociations, les organisations syndicales ont pu enfin découvrir la trame de l'accord-cadre et entrer en négociation. A ce stade des négociations, l'UNSA s'interroge sur la volonté de la Direction sur la signature d'un accord-cadre.

En effet, la Direction souhaite :

- supprimer le minimum de PFT pour les fonctionnaires,
- supprimer le plancher des 20 points (auparavant de 30 points) pour les privés,
- ne pas reconduire le dispositif CAA (Cessation Anticipée d'Activité)
- ne pas reconduire le dispositif RCC (Rupture Conventionnelle Collective).

Les intentions de la Direction sont inacceptables pour l'UNSA !

Lors de la dernière réunion de négociation, l'UNSA a demandé des groupes de travail spécifiques sur les promotions et avancements de fonctionnaires et salariés, ainsi que la mise en place d'un dispositif de fin de carrière pour nos 800 collègues qui partiront à la retraite dans les 3 années à venir.

Pour l'UNSA, à ce stade, le compte n'y est pas !



IVRY :
pour l'UNSA, c'est NON !

Lors du CUEP du 25 octobre dernier, l'UNSA a rappelé son opposition au projet Campus Ivry 2025 (n'oubliez pas de visionner nos vidéos sur le sujet : <https://youtu.be/4TNYBdAor6U>).

Ce projet est incohérent par rapport à la stratégie immobilière de la CDC :

- La Direction appelle son projet « Ensemble : rapprocher les directions, réduire l'éparpillement » alors que **la future configuration serait dispersée sur 3 sites** : rue de Lille, Austerlitz et Ivry.
- **Ivry est en zone inondable**, alors même que les autorités européennes (BCE) demandent que les établissements financiers écartent ce risque.
- **Les transports en commun sont inexistants** dans cette zone et nous savons que cela prendra plusieurs années pour rendre cette zone facilement accessible (sans rappeler les nombreux problèmes actuels du RER C).
- **Les problèmes de sécurité sont avérés** et inquiètent le personnel.

Une fuite de talents est à anticiper pour les directions qui seront localisées à Ivry.

L'UNSA a redemandé au Directeur général d'explorer d'autres pistes comme A7/A8 ou Montparnasse.

Sur **la stratégie immobilière bordelaise**, la Direction a accepté de réunir les organisations syndicales courant novembre pour retoiletter l'accord social suite au décalage des dates de déménagement.

Concernant **le déménagement angevin**, l'UNSA a également demandé d'ouvrir des négociations sur un accord social d'ici la fin de l'année.

480€ POUR TOUS

AVEC LE NOUVEAU DISPOSITIF D'ÉPARGNE RETRAITE

FOCUS SUR LE NOUVEAU PERECO !



Lors du CUEP du 25 octobre dernier, la Direction a présenté des projets d'accords pour la mise en place du PERECO. **L'UNSA a voté POUR ces avenants et signera la mise en place du PERECO au bénéfice de tous les agents.** Si certains ont dénoncé à plusieurs reprises notre souhait de ne pas mettre en œuvre les nouveaux fonds au départ des négociations, l'UNSA a préféré travailler en profondeur le dossier de l'épargne salariale. En n'adoptant pas dès le début les nouveaux fonds, nous avons ainsi pu dissocier les avenants pour permettre de négocier de façon indépendante une compensation pour la perte de feu le Livret Salarial Garanti mais aussi et surtout, la redistribution de l'économie réalisée par la CDC lors de la transformation du PERCO en PERECO.

Ainsi, ce ne sont plus 450 € qui seront versés annuellement par la CDC de façon unilatérale à tous les agents dès janvier 2022 mais 480 € et ce, de façon pérenne !

En détail, sur les 450 € initialement prévus sur le PERECO s'ajouteront 30 € en compensation du changement de fiscalité lié aux versements volontaires. A ces 30 €, l'UNSA a obtenu un relèvement de 50 € du plafond de l'abondement du PEE. Cette hausse portera l'abondement maximal du PEE à 3 033 € avec un abondement global PEE + PERECO à 3 778 €. **Cette hausse de 50 €** du plafond PEE permettra ainsi non seulement, de bénéficier à celles et ceux détenteurs uniquement du PEE mais aussi, de ne pas pénaliser les agents entrés dans le dispositif de fin de carrière et qui atteignent déjà le plafond légal dans le PERECO. A chacun de juger s'il aurait fallu « s'asseoir » sur ces deux mesures. Avec ces avancées, l'UNSA a ainsi été en mesure de signer la mise en place des nouveaux fonds que nos collègues de la Gestion d'Actifs en lien avec EPSSENS avaient proposés. Ils devraient au final conduire à de meilleures performances avec des frais de gestion moindres.

L'UNSA reste à vos côtés pour négocier de nouvelles améliorations de l'épargne salariale !

Indemnités télétravail



Lors du CUEP du 25 octobre 2021, l'UNSA a interpellé le Directeur général pour demander l'ouverture de négociations, afin d'obtenir de véritables indemnités télétravail sur la base de l'article 34.

En effet, le personnel se surinvestit depuis 2 ans, la majorité exerce ses fonctions en télétravail 2 ou 3 jours par semaine et parallèlement, la CDC fait des économies de frais de fonctionnement. De même, tous les établissements financiers perçoivent des indemnités conséquentes. Les 2,5 € d'indemnités télétravail sont nettement insuffisantes. A titre d'exemple, la subvention d'un agent de catégorie C aux AGR se situe autour de 8 euros. L'UNSA revendique un minimum de 5 € pour tous.

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour défendre vos droits !

Oui à plus de droits
Oui à plus d'autonomie
Oui à plus d'écoute

Je dis oui à l'UNSA !

